

VICTIME ???

Voici quelques conseils qui peuvent t'être utiles.

1. ABCD

Arrête : Éloigne-toi de ton ordinateur ou de la technologie utilisée pour t'atteindre.

Bloque : Si c'est possible, bloque le contact.

Conserve : Enregistre et imprime les conversations et les messages d'intimidation.

Dis-le : Parles-en à tes parents ou à un adulte de confiance (prof, quelqu'un de ta famille, etc.)

2. Tu peux aussi appeler la police et faire une plainte. Si tu crois qu'un délit criminel est commis.

3. Plusieurs ressources peuvent te venir en aide, et t'écouter. Les services professionnels de ton école comme la psychologue et la psychoéducatrice peuvent t'aider. Si tu veux des ressources, regarde l'endos du dépliant.

Tu as besoin d'aide, ou tu es témoin ???

N'attends pas, APPELLE !!

TEL-JEUNES
1 800 263-2266

cyberaide!ca

Éducation,
Loisir et Sport

Québec



educaloi.qc.ca
LA LOI EXPLIQUÉE EN UN SEUL ENDROIT

Justice
alternative
du Haut-Richelieu



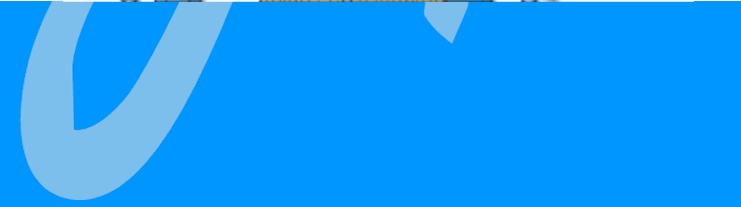
LA CYBERINTIMIDATION

Et si on décortique le mot...

Cyber : Les réseaux sociaux, les applications, l'utilisation de cellulaires, de tablettes, d'ordinateurs et d'internet.

Intimidation : avoir des comportements, des gestes, des paroles pour humilier, blesser et rabaisser l'autre.

Donc, la **cyberintimidation** est le fait d'utiliser les diverses technologies afin d'humilier.



DÉLITS CRIMINELS



Menace

Envoyer par textos ou publier sur les réseaux sociaux des menaces, que tu le penses ou pas.

EX : « SI TU TE PRÉSENTES AU PARTY SAMEDI, ON TE CASSE LES JAMBES »

Conseil au suicide

Envoyer par courriel, textos ou publier sur les réseaux sociaux.

EX : « MOI À TA PLACE JE ME SUICIDERAIS » OU « ON SERAIT MIEUX SI T'ÉTAIS MORT »

Pornographie juvénile

Prendre une photo à caractère sexuel (sexy, provocateur, en sous-vêtements...) de toi ou de quelqu'un d'autre et l'envoyer à d'autres.

Libelle diffamatoire

Envoyer ou publier un message contenant des propos ou un vidéo embarrassant qui pourrait causer de graves préjudices et qui porte atteinte à la réputation d'une personne.

EX : « TU ES TELLEMENT LAIDE QUE QUAND LES GENS TE CROISENT, ILS ONT ENVIE DE VOMIR!!! »

Que ce soit des menaces, un conseil au suicide, du harcèlement, de la pornographie juvénile ou un libelle diffamatoire, **les conséquences peuvent être graves**, et pour toi, et pour tous ceux qui auront participé.

CONSÉQUENCES POSSIBLES POUR LES CYBERINTIMIDATEURS

DOSSIER JUDICIAIRE



INTERDICTION DE VOYAGER



TRAVAUX COMMUNAUTAIRES



DÉDOMMAGEMENT FINANCIER



INTERDICTION D'UTILISER DES TECHNOLOGIES



DIFFICULTÉ À SE TROUVER UN EMPLOI

CONSÉQUENCES POSSIBLES POUR LES VICTIMES DE CYBERINTIMIDATION

- PEUR
- DÉPRESSION
- ISOLEMENT/ANGOISSE
- PROBLÈMES DE SANTÉ PHYSIQUE (MAUX DE TÊTE, DE VENTRE...)
- DIFFICULTÉ À DORMIR
- ABSENTÉISME À L'ÉCOLE OU BAISSÉ DU RENDEMENT SCOLAIRE
- PENSÉES SUICIDAIRES
- TENTATIVES DE SUICIDE

ET PLUSIEURS AUTRES...

TU ES TÉMOIN?

TU AS LE POUVOIR D'AIDER!

- Ne pas participer au partage de la photo, du commentaire ou de la vidéo.
- Défendre la personne directement sur les réseaux sociaux.
- Aller voir la victime et l'encourager à en parler à un adulte
- Dénoncer à l'école (formulaire blanc)

ET PLUSIEURS AUTRES...